

Décision

Générale

colonial

Décision n° 367/SG/ESJ portant désignation des membres du Corps enseignant chargés de direction d'école.

n° 367/SG/ESJ

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
12 septembre 1967

Numéro JO
n° 11 du 10/10/1967

Date du numéro
10 octobre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les instituteurs dont les noms suivent sont commés directeurs d'école avec décharge de classe, pour compter du 23 septembre 1967. M. Stamm, instituteur de 11° échelon, Ecole du Stade; M. Bourdeau, instituteur de 10° échelon, Ecole boulevard le la République; M. Djama Youssouf, instituteur 2e classe, 3° échelon, Ecole du Quartier 6; Mme Achard, institutrice 8° échelon, Ecole de la Plaine; Mme Carrère, institutrice 10° échelon, Ecole de Boulaos.

Art. 2

Les instituteurs dont les noms suivent sont charges de la Direction d'école à compter du 23 septembre 1967: M. Hersi Prosper, instituteur 1° classe, 1er échelon. Ecole du Quartier 5; M. Kassim Saïd, instituteur 11° classe, 2 échelon, Ecole du Quartier 2; M. Houssein Abdi Gouled, instituteur 1° classe, stagiaire, Ecole d'Ambouli; M. Zeinou Zénouladébine, instituteur 4° échelon Ecole de Tadjoura; M. Ali Ibrahim Mohamed, instituteur 2e classe stagiaire. Ecole de Dikhil; M. Pugnet, instituteur 4 échelon, Ecole d'Ali-Sabieh; M. Dauphin, Ecole de Dammerjog; M. Alaoui Abdoul Magid, Ecole d'Arta; M. Romanetto, Ecole de Randa; M. François, Ecole de Dorra; M. Gaucel, Ecole de Sagallou; M. Haye, Ecole d'Obock; M. Lagier, Ecole de Yoboki; M. Bouju, Ecole d'As-Ehyla; M. Delage, Ecole de Holl-Holl.

Art. 3

La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

ALI AREF BOURHAN.